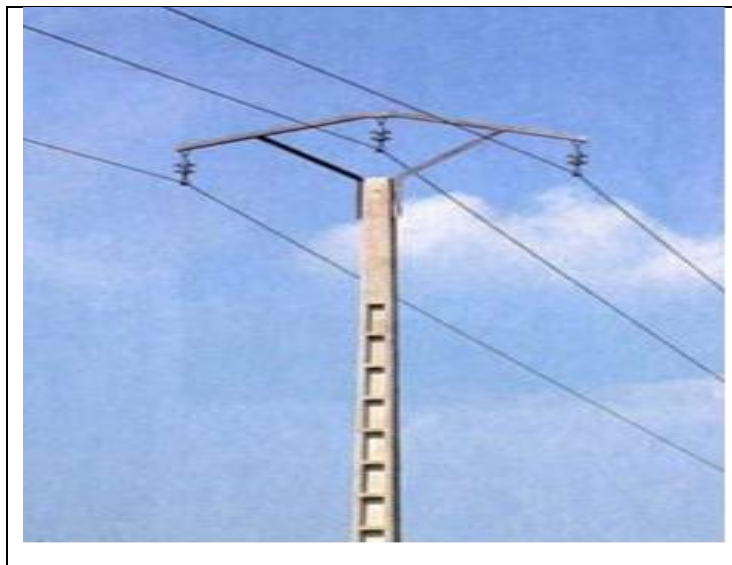


République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



RAPPORT PERIODIQUE DE MISE EN OEUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES ¹



**PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT
JANVIER – MARS 2022**

¹ Le rapport de mise en œuvre du plan d'action de réinstallation (PAR) est soumis séparément.

TABLE DES MATIERES

1. Résumé	3
2. Introduction	4
3. État d'avancement de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et des impacts [du début du projet à la fin de la période de rapportage]	6
3.1 Organisation pour la mise en œuvre et le suivi du PGES	6
3.2 Mise en œuvre des mesures E&S pendant la période considérée	7
3.2.1 Evaluation environnementale et sociale.	7
3.2.2 État des mesures d'atténuation.	9
3.2.3 Autres préoccupations spécifiques.	15
4. Exigences administratives et autres applicables	16
5. Renforcement des capacités	17
6. Conclusion et recommandations	17
7. Annexes	20

1. RÉSUMÉ

• **Bref aperçu du projet (résumé des principaux travaux physiques, source de financement, catégorie E&S) :**

Le taux d'accès à l'électricité est relativement faible au Sénégal avec seulement 61,7% au niveau national (Base 2017)². A cela, il faut ajouter les nombreux problèmes techniques rencontrés par Senelec dans les différents réseaux HTA et BT, notamment :

- l'absence d'organes télécommandés sur les réseaux HTA et les postes HTA/BT ;
- le vieillissement des ouvrages électriques des réseaux HTA et BT ;
- la capacité insuffisante des ouvrages de distribution ;
- etc.

Face à cette situation, et pour atteindre l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025 qui est l'un des axes prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE), le Gouvernement du Sénégal, à travers la SENELEC, s'est inscrit dans une logique de planification à moyen et long terme en initiant son Plan Stratégique 2016-2020, baptisé « **Plan Yeesal Senelec 2020** ».

L'axe stratégique N°2 (Axe 2) du « Plan Yeesal Senelec 2020 » englobe **la mise en place d'un programme important d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (programme dénommé PAMACEL)**.

Ce programme, financé par la BAD, concerne l'électrification de 424 localités dans deux Délégations régionales de Senelec, à savoir la Délégation régionale Centre-Est (Fatick, Kaolack, Kaffrine) et la Délégation régionale Sud (Ziguinchor, Sedhiou et Kolda) et il vise comme objectifs et enjeux :

- Accroître l'accès à l'électricité des populations dans les zones périurbaines et rurales dans la perspective et l'accès universel envisagé par le Gouvernement Sénégalais à l'horizon 2025 ;
- Réhabiliter et étendre les réseaux de distribution basse et moyenne tension dans les zones du projet ;
- Améliorer la gestion commerciale et la gouvernance de la Senelec à travers des programmes de renforcement de capacités, le remplacement de compteurs post-payés par des compteurs prépayés et la mise en place d'une structure de suivi-évaluation.

Les sites d'implantation du projet concernent 424 localités de six (06) régions administratives du Sénégal, à savoir Fatick, Kaolack, Kaffrine, Ziguinchor, Sédhiou et Kolda.

• **Catégorisation environnementale**

Selon l'évaluation Environnementale et Sociale assortie d'un CGES réalisée lors de la formulation, le programme est classé en **catégorie 2** selon le SSI de la BAD.

• **Composantes techniques du projet**

Les interventions prévues dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (programme dénommé PAMACEL) sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Synthèse des interventions prévues dans ce programme

No.	Détail des activités du projet
1	Extension des réseaux HTA avec des lignes 30 kV en 3x54,6 mm ²
2	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x70 mm ²
3	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x35 mm ²
4	Réalisation de postes haut de poteau de type H61 160 kVA

²Base de données de la Banque Mondiale

- **Enumération des documents de sauvegarde E&S préparés et publiés par l'Emprunteur et la Banque :**
 1. Evaluation Environnementale Stratégique assortie d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale en Aout 2018
 2. Directives Environnementales Sociales et Sécuritaires des Travaux dans les régions de Kolda Sédiou & Ziguinchor Septembre 2020
 3. Plan de Gestion Environnementale et Sociale de l'Entreprise (PGES-E) du Projet amélioration de l'Accès à l'Electricité dans les zones péri-urbaines et rurales « PAMACEL ». Construction réseaux MT/BT / Délégation Régionale SUD (Ziguinchor-Sedhiou-Kolda).

- **Avancement du projet et des travaux d'investissement notamment ceux sujets à sauvegarde E&S :**

Sur le terrain, aucun investissement relatif au volet Environnement & Social n'a été noté lors des missions de suivi et dans les rapports de surveillance transmis par l'Entreprise.

Sur le plan institutionnel, les seuls investissements notés sont l'acquisition de matériels informatiques pour les services régionaux de l'Environnement de la zone du programme (03 machines et 03 imprimantes).

- **Mise à jour sur la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées dans le précédent rapport périodique :**
Sans objet
- **Principaux points de rapportage en cohérence avec les indicateurs clés de performance (ICP) du PGES, pour la période rapportée et sous forme de tableau [documentation administrative et contractuelle, capacité E&S à tous les niveaux (contractant, CEP, etc.), incidents/accidents, gestion des réclamations, etc.)] :**

Réglementation nationale	Niveau de respect de la réglementation : - Environnemental - Forestière - Travail
Mesures Environnementales	Gestion des pollution & nuisances Gestion des déchets
Mesures sociales	- Information et implication des parties prenantes - Compensation des PAPs - Recrutement au niveau local - Accompagnement social
Mesures sécuritaires	- Disponibilité et Port des EPI - Respect des procédures sécuritaires

- **Progrès global dans le respect des obligations E&S telles que définies dans la convention de financement :**

Aucun progrès n'a été noté lors de la mission effectuée sur le terrain.

2. INTRODUCTION

- **Brève description du projet (contexte, objectifs, catégorie E&S, composantes et activités sujettes à sauvegarde E&S, localisation des sites de travaux sur carte si possible, sources de financement, contrats de travaux, entrepreneur, maître d'ouvrage délégué, contrôleur de travaux, etc.) :**

Le taux d'accès à l'électricité est relativement faible au Sénégal avec seulement 61,7% au niveau national (Base 2017)³. A cela, il faut ajouter les nombreux problèmes techniques rencontrés par Senelec dans les différents réseaux HTA et BT, notamment :

- l'absence d'organes télécommandés sur les réseaux HTA et les postes HTA/BT ;
- le vieillissement des ouvrages électriques des réseaux HTA et BT ;

³Base de données de la Banque Mondiale

- la capacité insuffisante des ouvrages de distribution ;
- etc.

Face à cette situation, et pour atteindre l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2025 qui est l'un des axes prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE), le Gouvernement du Sénégal, à travers la SENELEC, s'est inscrit dans une logique de planification à moyen et long terme en initiant son Plan Stratégique 2016-2020, baptisé « **Plan Yeesal Senelec 2020** ».

L'axe stratégique N°2 (Axe 2) du « Plan Yeesal Senelec 2020 » englobe **la mise en place d'un programme important d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (programme dénommé PAMACEL).**

Ce programme, financé par la BAD, concerne l'électrification de 424 localités dans deux Délégations régionales de Senelec, à savoir la Délégation régionale Centre-Est (Fatick, Kaolack, Kaffrine) et la Délégation régionale Sud (Ziguinchor, Sedhiou et Kolda) et il vise comme objectifs et enjeux :

- Accroître l'accès à l'électricité des populations dans les zones périurbains et rurales dans la perspective et l'accès universel envisagé par le Gouvernement Sénégalais à l'horizon 2025 ;
- Réhabiliter et étendre les réseaux de distribution basse et moyenne tension dans les zones du projet ;
- Améliorer la gestion commerciale et la gouvernance de la Senelec à travers des programmes de renforcement de capacités, le remplacement de compteurs post-payés par des compteurs prépayés et la mise en place d'une structure de suivi-évaluation.

Les sites d'implantation du projet concernent 424 localités de six (06) régions administratives du Sénégal, à savoir Fatick, Kaolack, Kaffrine, Ziguinchor, Sédhiou et Kolda.

• **Composantes techniques du projet**

Les interventions prévues dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à l'électricité dans des zones périurbaines et rurales (programme dénommé PAMACEL) sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Synthèse des interventions prévues dans ce programme

No.	Détail des activités du projet
1	Extension des réseaux HTA avec des lignes 30 kV en 3x54,6 mm ²
2	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x70 mm ²
3	Extension des réseaux BT avec des lignes 380 V en 3x35 mm ²
4	Réalisation de postes haut de poteau de type H61 160 kVA

• **Les entreprises en charge des travaux :**

Les travaux au niveau des régions de Kolda, Sédhiou & Ziguinchor sont réalisés par le GROUPEMENT ETM – ASTOR ;

• **Principales activités prévues/entreprises au cours de la période considérée, et en particulier celles ayant des implications E&S :**

Activités	Implication sur le Plans E&S
Libération des emprises	- Perte de biens sur les emprises - Production de déchets verts
Implantation des Pylônes	- Risques d'accident - Nuisances divers (Production de déchets : laitance, etc.)
Tirage des lignes / câbles & Raccordement au réseau	- Risques d'accident

• **Calendrier actualisé des travaux :**

Un calendrier est envoyé par semestre pour présenter les activités à dérouler durant la semaine suivante.

- **Objectifs du rapport :**

L'objectif du rapport est entre autres :

- la vérification des autorisations administratives (conformités et déclarations administratives, etc.) ;
- la vérification du niveau de respect des engagements pris par le Groupement ETM/ASTOR dans la mise en œuvre des Directives environnementales et sociales et des recommandations du rapport d'évaluation environnementale stratégique assortie d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale validées par le Ministère en charge de l'Environnement et la Banque Africaine de Développement.

- **Rappel des actions pendantes/en retard par rapport à la période précédente :**

Sans objet

3. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION DES RISQUES ET DES IMPACTS [DU DÉBUT DU PROJET À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RAPPORTAGE]

3.1 Organisation pour la mise en œuvre et le suivi du PGES.

Au niveau de Senelec, la Cellule d'exécution du Projet dispose d'un expert E&S mis à sa disposition par le Département Qualité Sécurité et Environnement (DQSE) de Senelec. Cet expert dispose des compétences, de la qualification requise et des moyens matériels / logistiques pour la supervision sur le terrain.

Sur le terrain, les rencontres avec la mission de contrôle, le personnel de l'entreprise ainsi que les visites de la zone des travaux ont permis de noter de profondes lacunes et dysfonctionnement liés :

- Pour la mission contrôle : à l'absence d'un expert E&S sur le terrain ;
- Pour l'entreprise : **l'absence d'un expert E&S sur le terrain (suivi de proximité des travaux).**

Cette situation se traduit sur le terrain par :

- l'absence d'une organisation en matière E&S ;
- l'absence de rapport de suivi HSE des travaux. A ce jour, aucun rapport de suivi HSE n'a été transmis à Senelec ;
- des réceptions provisoires sans la prise en compte du volet E&S dans les éléments de réception.

Sur le terrain, lors de notre passage, il a été noté la présence de trois (03) équipes de 04 personnes (équipes techniques uniquement) soit une douzaine de personnes. Aucune femme n'est présente dans ces équipes.

Ces équipes de l'entreprise ne disposent pas de base chantier / base vie, ni de bureaux dans la zone des travaux.

Lors des discussions avec les équipes de l'entreprise sur le terrain, aucune information claire n'a été fournie relativement aux contrats dont ils disposent ainsi que la durée de ces contrats.

- **Quelles sont les contraintes à la réalisation des questions ci-dessus ?**

Les contraintes sont essentiellement liées à l'absence d'une organisation de l'entreprise sur les questions HSE & Sociales.

3.2 Mise en œuvre des mesures E&S pendant la période considérée 4

3.2.1 Evaluation environnementale et sociale.

Cette section répond aux préoccupations suivantes :

- Toutes les évaluations supplémentaires des risques et des impacts ont-elles été effectuées, traitées comme requis par l'accord de financement, puis les mesures incluses dans les dossiers d'appel d'offres et les contrats avant le début des travaux ? (Ex. Évaluation E&S des sites de campement, des bancs d'emprunt, des carrières, des changements de corridors/alignements/nouveaux sites, des infrastructures associées/connexes, etc., y compris des consultations connexes).

Le travail environnemental effectué lors de la formulation a permis de définir : (i) une organisation à mettre en place sur le plan E&S ; (ii) un travail environnemental à faire avant le démarrage des travaux notamment le screening environnemental et social avec l'information et la consultation des parties prenantes.

Lors du suivi, il a été juste noté une information de quelques parties prenantes notamment les Autorités Administratives (**documentée**), et des visites de site (**non documentées**) des chefs de village, dignitaire, imam pour informer sur le projet et prise de contacts. En dehors de ces Autorités, aucune autre consultation de parties prenantes (services techniques, Maires des communes, etc.) n'a été documentée. Cette situation a été confirmée par nos rencontres avec les services techniques des régions de Ziguinchor, Kolda & Sédhiou, notamment les DREEC qui n'ont pas été informées du démarrage des travaux (Point réglementaire car selon les termes de la conformité délivrée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, les DREEC des zones du Projet doivent être informées du démarrage des activités.

De manière globale, on note un manque de communication que nous allons corriger dès la réception des planning d'intervention des activités terrain.

Concernant le **screening environnemental** (qui doit être mené préalablement au démarrage des travaux), ce travail environnemental n'a pas été mené. Cette situation a été à l'origine d'un déboisement déraisonné sur les tracés qui n'ont pas été optimisés sur la base de sensibilité des zones traversées.

- **Point des activités mises en œuvre au cours de la période de rapportage et concernant l'audit annuel de la performance environnementale et sociale et, le cas échéant, les audits d'achèvement du PAR (préparation et validation des TDR, recrutement d'un consultant indépendant, soumission du rapport correspondant)**⁵.

Sans objet

- **Tous les permis/licences/certificats nationaux et assurances requis [EPA, bureau des usines, municipalités / autorités locales, service d'incendie, autorisations liées aux ressources naturelles (eau, matériaux, etc.), santé et sécurité au travail/main-d'œuvre le cas échéant, assurance de responsabilité civile vis-à-vis des tiers et assurance contre les accidents du travail, etc.] étaient-ils obtenus avant le début de tous travaux y relatifs ? Sinon, pourquoi et quels sont les risques, conséquences et correctifs ?**

⇒ Aucune autorisation environnementale (autorisation ICPE, autorisation d'abattage d'espèces forestières) n'a été fournie ;

⇒ Aucune autorisation relative à l'inspection du Travail (Déclaration d'ouverture de chantier, approbation des contrats par l'inspection du Travail, validation du plan de sécurité).

De manière globale, le chantier ne dispose pas d'une autorisation administrative sur les Plans HSE. Cette situation place le chantier en **infraction du point de vue des différentes réglementations** et peut être à l'origine d'un arrêt des travaux en cas de contrôle des travaux par les services techniques de l'Etat.

Des demandes d'autorisation ont été déposées au niveau des services des Eaux et forêts des régions concernées en plus de la convention qui lie Senelec à la Direction Nationale des eaux et forêts. De ce fait les autorisations sectorielles sont entrain d'être étudiées pour permettre à Senelec d'être conforme.

⁴ Le rapport périodique couvre les questions pertinentes de la période de rapport concernée et le rapport annuel couvre la période de rapport de l'année.

⁵ L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des audits d'achèvement ES et PAR doivent être documentés sous l'état de la mise en œuvre des activités du PGES

Rappel des Permis et autorisations avant le démarrage des travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives et municipales. Avant de commencer les travaux, l'Entrepreneur doit se procurer tous les permis, autorisations et accords nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet :

- Autorisations délivrées par la collectivité territoriale et le service forestier pour l'abattage d'arbres sur les emprises ;
- Autorisations délivrées par la collectivité territoriale e pour l'occupation de la base chantier ;
- Déclaration d'ouverture de chantier auprès de l'IRTSS ;
- Déclaration/information aux DREEC pour l'ouverture et l'exploitation d'une base chantier ;
- Déclaration d'exploitation d'ICPE auprès des DREEC le cas échéant ;
- Autorisation de traversée du réseau routier de l'AGERROUTE ;
- Enquêtes et autorisations des gestionnaires de réseaux (SONES, SONATEL, ADIE, etc.) pour avoir la bonne information sur ces réseaux enterrés (évitement des dommages aux infrastructures et désagréments aux clients et usagers).

Pour les mesures qui étaient prévues ou dues mais qui n'ont pas été mises en œuvre, veuillez fournir une justification et les mesures à prendre, y compris les délais d'exécution.

Pour une mise en conformité, il est demandé au Groupement d'Entreprises dans les trente (30) jours suivant la réception du présent rapport de disposer des autorisations ci-dessous :

Type d'autorisation/ /Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
Autorisation d'exploitation d'une ICPE	<p>La demande doit contenir une demande adressée au ministre chargé de l'Environnement contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le nom, le (s) prénom (s) et le domicile du demandeur s'il s'agit d'une personne physique ✓ la raison sociale ou dénomination sociale, le siège social et la qualité du signataire de la demande s'il s'agit d'une personne morale; ✓ l'emplacement sur lequel l'établissement doit être installé ✓ la nature et le volume des activités que le demandeur se propose d'exercer (procédés de fabrication, matières utilisées, produits fabriqués, système d'évacuation des eaux usées, systèmes d'épuration des gaz qui sont installés ou prévus) ✓ une pièce d'identité du postulant (copie légalisée de la CNI pour une personne physique ou récépissé de GIE, statuts de société, texte instituant, organisant une administration pour une personne morale) ✓ un plan de situation à l'échelle 1/1000^{ème} ou 1/2000^{ème} indiquant des repères pour localiser les sites ✓ un plan de masse à l'échelle 1/1000^{ème} précisant les surfaces de projection au sol en m² et les activités du voisinage immédiat ✓ un plan d'installation à l'échelle 1/200^{ème} ou 1/100^{ème} donnant les détails des équipements ainsi que l'emplacement des moyens de secours ✓ une étude ou une déclaration expresse, indiquant la nature, la toxicité des résidus de l'exploitation. Cette étude doit préciser les moyens de secours en cas d'accident et les mesures à prendre pour réduire et lutter contre les effets d'une catastrophe. <p>Le dossier est déposé en cinq (05) exemplaires.</p>	Divisions Régionales de l'Environnement et des Établissements Classés des régions de Kolda ; Sedhiou & Ziguinchor

Type d'autorisation/ /Permis/Accord	Préalable/Composition du dossier/Document	Lieu de dépôt du dossier
Autorisation de construire	Le projet devra se rapprocher des services de l'urbanisme afin de disposer conformément aux dispositions du Livre IV – Règles relatives à l'acte de construire – Titre II : de l'autorisation de construire, notamment, les articles R195 et R19, des autorisations nécessaires notamment celles de construire.	Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture des régions de Kolda ; Sedhiou & Ziguinchor
Accord avec les communes l'évacuation et le dépôt des déchets banals et inertes (déblais) sur la décharge des zones polarisées par les travaux	Modalités à voir avec les communes concernées et l'UCG	UCG & Communes concernées
Déclaration d'ouverture du chantier	Loi 97-17 portant Code du Travail Articles L.220 & L.222	ITRSS des régions de Kolda ; Sedhiou & Ziguinchor
Déclaration à l'Inspection du Travail et auprès des institutions sociales	L'entreprise devra se faire immatriculer et déclarer les mouvements de ses travailleurs à l'inspection du travail. Elle doit ensuite déclarer son personnel auprès des institutions sociales que sont l'IPRES et la Caisse de Sécurité sociale.	- Inspection du Travail et de la Sécurité sociale - IPRESS - Caisse de Sécurité Sociale
Autorisation de défrichement	Composition du dossier de demande de défrichement (Décret d'application n° 2019-111 du 16 janvier 2019 du Code Forestier Loi n° 2018-25 du 12 novembre 2018) : ✓ une carte détaillée faisant apparaître l'emplacement des villages, les exploitations agricoles et les terres dont le défrichement est demandé et l'emplacement des réserves forestières existantes ; ✓ une note justificative de la demande de défrichement faisant ressortir les statistiques de population des villages et leur variation au cours des dernières années ; ✓ un plan d'aménagement prévoyant une densité minimale de 20 arbres à l'hectare, et éventuellement des brise-vents.	IREF des régions de Kolda ; Sedhiou & Ziguinchor

Pour le déroulement du screening et le plan de communication, il est demandé à l'entreprise, dans les trente (30) jours suivant la réception du présent rapport de fournir :

- le plan de déploiement des travaux (Planning des travaux) ;
- le plan de communication.

3.2.2 État des mesures d'atténuation.

Cette section informera/mettra à jour l'état des mesures d'atténuation, en utilisant une approche matricielle. Veuillez utiliser la matrice classique du PGES (modèle du pays le cas échéant) avec les colonnes suivantes dans l'ordre : (i) code/numéro, (ii) Mesure E&S due, (iii) Risque/impact E&S ciblé, (iv) Activité d'investissement liée, (v) Indicateur de réalisation de la mesure E&S⁶, (vi) Vérificateur. Hormis les colonnes (v) et (vi), le contenu des autres colonnes doit provenir du PGES publié, et être formulé tel que dans le document original (s'il est reformulé, veuillez en justifier la raison).

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
PH 1. Libération des emprises	Éviter autant que possible les cultures sous cases Négocier avec les propriétaires de cultures sous cases et	Risque de perte de portions terres de cultures sous cases et d'arbres fruitiers	Rapport d'indemnisation des PAPs	Senelec

⁶ La description doit être aussi quantitative que possible y compris les mesures des variables lorsque requis ainsi que la date d'achèvement

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	<p>d'arbres fruitiers à l'amiable (le cas échéant)</p> <p>Evaluer les impenses avec la CDREI des zones concernées (le cas échéant)</p> <p>Indemnisation en espèce pour les récoltes, arbres et autres biens productifs perdus</p>		<p>Nombre de personnes affectées et compensés le cas échéant</p> <p>Preuves de paiement</p>	
	<p>Procéder à une bonne planification des travaux : Exécuter les travaux entre la période comprise après la fin des récoltes et le début de l'hivernage</p> <p>Limiter les travaux aux emprises</p>	Perturbation des activités agricoles et restriction d'usage	<p>Calendrier d'exécution des travaux entrepris hors des périodes culturales</p> <p>Nombre de PAPs liés à des cultures enregistrées</p> <p>Nombre de personnes affectées et compensés le cas échéant</p>	<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p> <p>Service forestier</p>
	<p>Eviter autant que possible les espèces à statut particulier (<i>Borassus aethiopum</i>, <i>Ceiba pentandra</i> & <i>Khaya senegalensis</i>, <i>Adansonia digitata</i>, etc.)</p> <p>Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres de la Commune de Ziguinchor et du Service des Eaux & Forêts</p>	Perte de couvert végétal et d'autres espèces à statut particulier	Disponibilité d'une autorisation signée par le service forestier	<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p> <p>Service forestier</p>
	<p>Utilisation de véhicules et d'engins en bon état</p> <p>Limitation de la vitesse de circulation</p> <p>Entretien des véhicules et engins</p> <p>Arrosage des plateformes de travaux en temps sec</p> <p>Informers sur l'existence du registre de plaintes au niveau des autorités locales</p>	Pollution de l'air (envois de poussières & émissions de gaz d'échappement des engins de chantier)	<p>Nombre de plaintes des voisins</p> <p>Rapports de suivi des plaintes</p>	<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p>
	<p>Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum</p> <p>Utilisation de véhicules et d'engins en bon état qui respectent les niveaux sonores réglementaires.</p>	Gêne et nuisances pour le voisinage	<p>Nombre de plaintes des voisins</p> <p>Rapports de suivi des plaintes</p>	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p>
	<p>Informers/négocier avec les populations avant l'occupation des terres privées</p> <p>Recourir aux commissions locales de conciliation</p>	Risque de survenue de conflits sociaux avec les propriétaires des biens	<p>Nombre de séances d'IEC réalisées</p> <p>Rapport de la commission d'évaluation des impenses</p>	<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p> <p>Service forestier</p> <p>Autorités administratives & locales</p>
PH 2. Aménagement de la base chantier	<p>Choisir autant que possible des sites dénudés de végétation</p> <p>Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres de la Commune concernée (le cas échéant)</p> <p>Entrevoir un reboisement compensatoire</p>	Risque de perte de couvert végétal	<p>Procès-verbal de reconnaissance des tracés</p> <p>Disponibilité de l'autorisation du service forestier</p> <p>Validation du programme de reboisement compensatoire</p>	<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p> <p>Service forestier</p>

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Entretien des véhicules Arrosage du site	Pollution de l'air (envols de poussières & émissions de gaz d'échappement des engins de chantier)	Niveau de conformité des véhicules de transport Existence d'une signalisation appropriée	Senelec Services de l'Environnement
	Utilisation de véhicules en bon état Collecte des déchets dangereux dans des contenants étanches Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC	Risque de pollution du sol et du sous-sol	Existence d'une procédure claire de gestion des déchets	Senelec Services de l'Environnement
	Informier/négocier avec les propriétaires avant l'occupation des sites privés	Risque de survenue de conflits avec l'occupation du site si ce dernier appartient à une tierce personne	Nombre de séances d'IEC réalisées Rapport de la commission d'évaluation des impenses Nombre de personnes affectées et compensés le cas échéant	Senelec Services de l'Environnement Autorités administratives & locales
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum Arrosage du site Utilisation de véhicules et d'engins en bon état	Gêne et nuisances pour le voisinage (soulèvements de poussières et émissions de bruit)	Nombre de plaintes des voisins Rapports de suivi des plaintes Existence d'une signalisation appropriée	Senelec Services de l'Environnement
	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST Dotation en EPI pour le personnel et respect du port Affichage de consignes de sécurité Mettre en place une trousse de premiers secours	Risque de survenue d'accidents	Rapport de sensibilisation + liste de présence signée Existence d'EPI adapté aux travaux à exécuter et Port des EPI par le personnel de l'Entreprise Disponibilité de kits de premiers soins	Senelec IRTSS
PH 3. Amenée du matériel & équipements	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Utilisation de véhicules en bon état Entretien des véhicules	Pollution de l'air (émissions de gaz d'échappement des camions)	Niveau de conformité des véhicules de transport Existence d'une signalisation appropriée	Senelec IRTSS
	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Information & sensibilisation des chauffeurs de camions sur le risque routier	Risque de survenue d'accidents	Dispositif d'enregistrement et de suivi des accidents	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales
PH 4. Fonctionnement de la base chantier	Prévoir des bacs à ordures Aménager des aires de stockage imperméables pour les produits et déchets dangereux Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC	Risque de pollution du sol et du sous-sol	Existence d'une procédure spécifique de gestion des déchets	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	<p>Prévoir des lieux imperméables pour le lavage des machines ou externaliser l'activité</p> <p>Mise en place de kit anti-pollution</p> <p>Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par un prestataire agréé par la DEEC</p>			<p>Services de l'Environnement</p> <p>Service régional de l'hygiène</p>
	Adapter les horaires de fonctionnement avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum	Gêne et nuisances pour le voisinage	<p>Nombre de plaintes des voisins</p> <p>Rapports de suivi des plaintes</p>	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p>
	<p>Réutilisation des déblais en remblai si possible</p> <p>Collecte et évacuation des déblais excédentaires vers des sites autorisés</p> <p>Nettoyage et remise en état des sites de travaux</p>	Risque de pollution (rejet anarchique de déblais de fouilles)	Existence d'une procédure claire de gestion des déchets	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p> <p>Service régional de l'hygiène</p>
	Adapter les horaires des travaux bruyants avec les heures de repos des populations (8h-18h maximum)	Gêne et nuisances pour le voisinage	<p>Nombre de plaintes des voisins</p> <p>Rapports de suivi des plaintes</p>	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p>
PH 5. Terrassement sur les emprises des câbles/ Ouverture des tranchées (excavations)	<p>Information des riverains sur les risques encourus</p> <p>Remblaiement automatique des tranchées au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou en fin de journée pour éviter des chutes dans ces dernières</p> <p>Signalisation & balisage des fouilles (installation des barrières au sommet des zones de creusement et signalisation par des rubans fluorescents la nuit le cas échéant)</p> <p>Eclairage des fouilles la nuit (le cas échéant)</p>	Risque de survenue d'accidents (chute de personnes dans les tranchées non protégées)	<p>Rapport de sensibilisation + liste de présence signée</p> <p>Balisage réalisé et conforme aux normes</p>	<p>IRTSS</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>
	<p>Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST</p> <p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Mettre en place une procédure pour les travaux à risques (Ex. excavation) /Etayage/Talutage des pentes de remblai des tranchées dont la profondeur est supérieure à 1,5 m)</p> <p>Positionner une personne expérimentée en surface afin de déceler les failles ou tout autre danger si des travailleurs sont dans les tranchées</p>	Risques professionnels pour le personnel de chantier	<p>Rapport de sensibilisation + liste de présence signée</p> <p>Existence d'EPI adapté aux travaux à exécuter et Port des EPI par le personnel de l'Entreprise</p>	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	Tenir Véhicules/Camions/Engins au moins à 3 mètres du sommet des parois des tranchées			
	<p>Implication des concessionnaires en amont</p> <p>Faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) dans le voisinage des réseaux</p> <p>Faire des sondages pour identifier les réseaux enterrés</p> <p>Reconnaissance des réseaux par la couleur des grillages avertisseurs [Couleur verte (SONATEL, ADIE, TIGO, etc.) ; Couleur bleue (SONES/SDE ou ASUFOR) ; Couleur rouge : (SENELEC)]</p> <p>Respect des emprises des réseaux de concessionnaires</p> <p>Réparations diligentes en cas de dégâts</p>	Risque de dégradation de réseaux enterrés & perturbation des services offerts (réseau eau potable et électricité)	Procès-verbal de reconnaissance des sites signé par l'Entreprise et les concessionnaires concernés	<p>Senelec</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>
	Assurer le libre passage au-dessus des tranchées (aménagement de passerelles le cas échéant)	Risque d'entraves (perturbation) à la libre circulation des riverains/ Contraintes d'accès des riverains à leurs propriétés		<p>Senelec</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>
PH 6. Approvisionnement en matériaux (sable, graviers, aciers, ciment, etc. pour la construction des plateformes des postes transformateurs)	<p>Utilisation de camions en bon état</p> <p>Limitation de la vitesse de circulation des véhicules</p> <p>Entretien des véhicules</p>	Pollution de l'air (émissions de gaz d'échappement des camions)		<p>IRTSS</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>
	<p>Information & sensibilisation des chauffeurs de camions sur le risque routier</p> <p>Limitation de la vitesse de circulation des véhicules</p>	Risque de survenue d'accidents lié à la circulation des camions d'approvisionnement		<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>
PH 7. Dépose des transformateurs H61	<p>Vérifier la présence de PCB</p> <p>Récupération du PCB pouvant être contenu dans les transformateurs</p> <p>Stockage dans des contenants appropriés</p> <p>Confier leur décontamination à des entreprises de traitement spécialisées et agréées (ex. www.transfo-services.fr)</p> <p>Mettre en place une procédure pour la valorisation des</p>	Risques de pollution des sols/sous-sol	Se conformer à la stratégie actuelle mise en place par la SENELEC (étiquetage de manière à signaler le danger et stockage afin de les orienter vers des filières de recyclage adaptées)	<p>Senelec</p> <p>Services de l'Environnement</p>

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	transformateurs pour lesquels la technologie existe au niveau national, à défaut prévoir une exportation de ces déchets en tenant compte des procédures de la convention de Bâle Se conformer à la stratégie actuelle mise en place par la SENELEC (étiquetage de manière à signaler le danger et stockage afin de les orienter vers des filières de recyclage adaptées)			
PH 10. Pose des câbles	<p>Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST</p> <p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Autoriser uniquement les opérateurs formés et habilités à poser les câbles</p> <p>Mettre en place une trousse de premiers secours</p> <p>Afficher sur le chantier des numéros des secouristes de chantier, des numéros d'urgence, des conduites à tenir en cas d'accidents</p> <p>Utilisation d'engin de levage adéquat (grue) conforme aux normes en vigueur contrôlé avant l'opération, et adapté à la charge qu'il doit soulever (poste préfabriqué)</p> <p>Mettre en place une procédure pour les travaux à risques [(ex. levage et manutention : Inspection des élingues ou câbles de levage avant chaque utilisation, Élaboration d'une procédure d'arrimage et de levage, Exiger l'autorisation de conduite d'engins de levage et de manutention pour les opérateurs, Certificat de levage délivré par un bureau de contrôle agréé, formation des opérateurs au maniement des matériels de levage, Supervision des opérations de levage par une personne compétente)]</p> <p>Mettre en place une trousse de premiers secours</p>	Risques professionnels pour le personnel de chantier	<p>Disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accidents</p> <p>Nombre d'ouvriers respectant le port d'EPI</p> <p>Existence d'une signalisation appropriée</p> <p>Niveau de conformité des véhicules de transport</p> <p>Niveau de respect des horaires de travail</p> <p>Disponibilité de kits de premiers soins</p> <p>Respect de la limitation de vitesse</p> <p>Effectivité du programme de sensibilisation du personnel et des populations riveraines</p> <p>Procédure validée et ouvriers sensibilisés sur ces procédures</p>	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p> <p>Services de l'Environnement</p>
PH 11. Présence du personnel de chantier	<p>Mettre en place un code de conduite du personnel de chantier et le faire signer à tous le personnel de chantier/Affichage du code de conduite</p> <p>Actions d'IEC envers le personnel de chantier et les</p>	Risque de VBG (HS, VCS et EAS)	<p>Nombre de séance d'IEC menées</p> <p>Nombre d'emplois créés localement</p> <p>Nombre de conflits sociaux liés au projet</p> <p>Nombre de cas de VBG relevés</p>	<p>Senelec</p> <p>IRTSS</p> <p>Autorités administratives & locales</p> <p>Services de l'Environnement</p>

Code	Mesure E&S due	Risque/impact E&S ciblé	Indicateur de réalisation de la mesure E&S	Vérificateur
	riverains des travaux sur les risques de VBG Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) opérationnel au niveau interne (au sein de l'entreprise) et dans les quartiers/villages concernés par le projet			
	Information & Sensibilisation des riverains des travaux Respect des propriétés privées Respect de l'accès aux propriétés riveraines des travaux Mise en place d'un dispositif de protection des riverains Dédommagement en cas de destruction de biens Mise en place d'un dispositif de recueil des plaintes/réclamations/griefs	Risque de conflits avec la population locale	Nombre de plaintes des voisins Rapports de suivi des plaintes Rapport de la commission d'évaluation des impenses Nombre de personnes affectées et compensés le cas échéant	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
	Actions d'IEC envers des riverains des travaux sur les risques et la prévention des IST/VIH/SIDA Conduite de campagne de publicité par la confection de gadgets (tee shorts, autocollants, casquettes... etc.) et de pancartes avec des slogans anti-IST/VIH/SIDA Distribution de préservatifs au personnel Sensibilisation sur le dépistage volontaire pendant et à la fin des travaux	Risque de survenue et de propagation des IST/VIH/SIDA	Rapport de sensibilisation + liste de présence signée Taux de prévalence des IST/VIH/SIDA	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement
PH 12. Conduite des travaux	Donner la priorité aux populations locales dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée Mettre en place des registres d'inscription pour demandeurs d'emplois au niveau des Mairies Impliquer les autorités administratives (Préfets), les IRTSS et les Délégués des quartiers concernés Privilégier le choix des fournisseurs locaux pour les besoins en matériaux	Risque de conflits avec la population locale lié au non recrutement de la main d'œuvre locale	Nombre d'emplois locaux enregistrés / Total employés par l'Entreprise Nombre d'emplois créés localement	Senelec IRTSS Autorités administratives & locales Services de l'Environnement

Le cas échéant, des commentaires sur des problèmes spécifiques peuvent suivre ici. (Ex. Justification des retards ou des lacunes, puis des mesures en cours/à prendre, y compris des délais réalistes pour minimiser le retard global de mise en œuvre du projet et le dépassement de coûts).

Sans objet

3.2.3 Autres préoccupations spécifiques.

Cette section développera les mesures imprévues, y compris l'identification / le traitement de l'impact résiduel. L'exemple couvrirait les questions suivantes :

- Y a-t-il un problème imprévu de biodiversité, de ressources renouvelables et de services écosystémiques qui semble pertinent à prendre en considération ? Comment est-il géré ? Pourquoi, si non traité.

Présence de grande quantité de déchets verts issus des travaux. Aucun dispositif n'est mis en place pour leur gestion.

- Y a-t-il des problèmes imprévus de pollution, de matières dangereuses ou d'utilisation efficace des ressources qui semblaient pertinents à prendre en considération ? Comment sont-ils gérés ? Pourquoi, si non traités.

Sans objet

- Y a-t-il un problème imprévu de main-d'œuvre et de conditions de travail qui semblait pertinent à prendre en considération ? Comment est-il géré ? Pourquoi, si non traité.

Lors de la visite du site, il a été noté des cas d'utilisation de main d'œuvre locale qui s'apparente à une exploitation abusive des populations. Le modus operandi est le suivant : sous prétexte d'un besoin urgent d'électricité, les populations s'engagent auprès de l'entreprise à procéder elles – mêmes et gratuitement, aux élagages et autres déboisement d'arbres. Ces populations ne sont pas rémunérées par l'Entreprise alors que ces postes ont été pris en compte dans le marché de l'Entreprise.

- Y a-t-il eu des incidents ESS ? comment ont-ils été gérés ? quelles sont les mesures additionnelles identifiées et mises en œuvre ?

Sans objet. Aucun incident HSE n'a été rapporté par l'Entreprise et la MDC.

- Dans quelle mesure les parties prenantes participent-elles lors de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts E&S ? Participent-elles au suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts E&S ?

Participation des populations à l'identification des sites sacrés à contourner, À part cela, aucune partie prenante n'est informée, impliquée dans la mise en œuvre des mesures E&S.

- Quelle est la situation des plaintes déposées par les parties prenantes ? La composante communication du MGP est-elle exécutée de manière permanente ? Le registre des plaintes et résolutions est-il à jour avec archivage physique et électronique ?

Aucun mécanisme n'est mis en place pour la gestion des Plaintes. La mise en place de ce mécanisme reste très important dans le contexte de ce projet avec des déboisements importants notamment d'arbres fruitiers (*Adansonia digitata*, *Pterocarpus einaceus*, *Tamarindus indica*, *Mangifera Indica*).

Le dispositif prévu dans les directives sera divulgué lors des séances sensibilisation à effectuer par Senelec et son équipes.

- Comment l'autorité nationale en charge des EES a-t-elle été engagée dans le suivi de la conformité environnementale et sociale du projet ? Le rapport doit mentionner le nombre de visites sur le terrain effectué par ladite autorité nationale, les actions correctives proposées, l'état d'avancement de la mise en œuvre ainsi qu'un résumé de tous les rapports soumis par la CEP à l'autorité.

Les services de l'Environnement ne sont pas informés, impliqués dans la mise en œuvre des mesures E&S. Ces services ne sont pas informés du démarrage des travaux.

- Quel est le niveau de dépense des montants détaillé dans le PGES ? Le tableau récapitulatif devrait inclure les différentes lignes de dépenses y compris celles encourues par l'entreprise.

4. EXIGENCES ADMINISTRATIVES ET AUTRES APPLICABLES

- Tout changement en termes d'exigences applicables tant nationales qu'internationales, liées au personnel E&S, localisation/sites de projet (corridor. Alignement), conception, etc.

Sans objet

5. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Point sur toute activité de renforcement des capacités (type, période, parties prenantes concernées, problèmes, etc.) à tous les niveaux (CEP et autres parties prenantes institutionnelles, communauté, entrepreneur et sous-traitant, etc.) ; joindre les rapport/compte rendu au présent rapport périodique.

Les seules activités de renforcement des capacités notés sont l'acquisition de matériels informatiques pour les services régionaux de l'Environnement de la zone du programme (03 machines et 03 imprimantes). En dehors de cela, aucune activité de renforcement des capacités n'a encore été déroulé

- Fournir un tableau récapitulatif indiquant ce qui est prévu et ce qui est réalisé au cours de la période couverte par le rapport.

La situation des activités de renforcement des capacités se présente comme suit :

Phases	Activités	Etat d'avancement
Phase 1	Dotation de matériels informatiques pour les services de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - 01 machine / Division régionale - 01 imprimante/ Division régionale 	Exécuté à 100 %
Phase 2	Dispense d'une formation certifiante sur le Nouveau Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale pour un suivi des plans de gestion environnementaux et sociaux (PGES) des projets d'électricité de 10 jours au Maroc : <ul style="list-style-type: none"> - Notion de base sur les installations de transport et de distribution d'électricité ; - Le Nouveau Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale ; - Principes d'analyse des risques électriques sur l'environnement ; - Modalités de la supervision de la mise en œuvre des mesures de gestion environnementales et sociales relatives aux installations électriques 	en cours d'exécution
Phase 3	Mise en place et fonctionnement des comités de suivi (appui au suivi financier)	Non exécuté

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

- Auto-évaluation de la performance E&S globale à date ;

Très faible performance E&S de l'entreprise avec un niveau critique de non mise en œuvre des mesures E&S.

- Synthèse, sous la forme d'un tableau, des mesures/activités clés qui étaient prévues ou attendues mais qui n'ont pas été mises en œuvre au cours de la période considérée, y compris la justification, les actions en cours/à entreprendre et les calendriers correspondants :

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre
PH 1. Libération des emprises	Eviter autant que possible les cultures sous cases Négocier avec les propriétaires de cultures sous cases et d'arbres fruitiers à l'amiable (le cas échéant) Evaluer les impenses avec les CDREI des zones concernées (le cas échéant) Indemnisation en espèce pour les récoltes, arbres et autres biens productifs perdus	Non exécuté
	Procéder à une bonne planification des travaux : Exécuter les travaux entre la période comprise après la fin des récoltes et le début de l'hivernage Limiter les travaux aux emprises	Exécuté partiellement
	Eviter autant que possible les espèces à statut particulier (<i>Borassus aethiopum</i> , <i>Ceiba pentandra</i> & <i>Khaya senegalensis</i> , <i>Baobabs</i> , etc.) Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres des Communes concernées et du Service des Eaux & Forêts	Non exécuté
	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état Limitation de la vitesse de circulation Entretien des véhicules et engins	Non exécuté

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre
	Arrosage des plateformes de travaux en temps sec	
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum Utilisation de véhicules et d'engins en bon état qui respectent les niveaux sonores réglementaires.	Exécuté partiellement
	Informier/négocier avec les populations avant l'occupation des terres privées Recourir aux commissions locales de conciliation	Non exécuté
PH 2. Aménagement de la base chantier	Choisir autant que possible des sites dénudés de végétation Solliciter l'autorisation de coupe d'arbres de la Commune concernée (le cas échéant)	Non exécuté
	Entrevoir un reboisement compensatoire	
	Utilisation de véhicules et d'engins en bon état Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Entretien des véhicules Arrosage du site	Non exécuté
	Utilisation de véhicules en bon état Collecte des déchets dangereux dans des contenants étanches Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC	Non applicable
	Informier/négocier avec les propriétaires avant l'occupation des sites privés	Non exécuté
	Adapter les horaires de travail avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum Arrosage du site Utilisation de véhicules et d'engins en bon état	Exécuté partiellement
	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST Dotation en EPI pour le personnel et respect du port Affichage de consignes de sécurité Mettre en place une trousse de premiers secours	Non exécuté
PH 3. Amenée du matériel & équipements	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Utilisation de véhicules en bon état Entretien des véhicules	Exécuté partiellement
	Limitation de la vitesse de circulation des véhicules Information & sensibilisation des chauffeurs de camions sur le risque routier	Non exécuté
PH 4. Fonctionnement de la base chantier	Prévoir des bacs à ordures Aménager des aires de stockage imperméables pour les produits et déchets dangereux Reprise des déchets dangereux par des prestataires agréés par la DEEC Prévoir des lieux imperméables pour le lavage des machines ou externaliser l'activité Mise en place de kit anti-pollution Enlèvement des matériaux souillés en cas de déversement et évacuation par un prestataire agréé par la DEEC	Non applicable
	Adapter les horaires de fonctionnement avec les heures de repos des populations (8h-18h) maximum	Exécuté
PH 5. Terrassement sur les emprises des câbles/ Ouverture des tranchées (excavations)	Réutilisation des déblais en remblai si possible Collecte et évacuation des déblais excédentaires vers des sites autorisés Nettoyage et remise en état des sites de travaux	Exécuté partiellement
	Mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers un lieu autorisé	Non exécuté
	Adapter les horaires des travaux bruyants avec les heures de repos des populations (8h-18h maximum)	Exécuté
	Information des riverains sur les risques encourus Remblaiement automatique des tranchées au fur et à mesure de l'avancement des travaux ou en fin de journée pour éviter des chutes dans ces dernières Signalisation & balisage des fouilles (installation des barrières au sommet des zones de creusement et Signalisation par des rubans fluorescents la nuit le cas échéant) Eclairage des fouilles la nuit (le cas échéant)	Non exécuté
	Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST	Non exécuté

Code	Mesure E&S due	Etat de mise en œuvre
	<p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Mettre en place une procédure pour les travaux à risques (Ex. excavation) /Etayage/Talutage des pentes de remblai des tranchées dont la profondeur est supérieure à 1,5 m)</p> <p>Positionner une personne expérimentée en surface afin de détecter les failles ou tout autre danger si des travailleurs sont dans les tranchées</p> <p>Tenir Véhicules/Camions/Engins au moins à 3 mètres du sommet des parois des tranchées</p>	
	<p>Implication des concessionnaires en amont</p> <p>Faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) dans le voisinage des réseaux</p> <p>Faire des sondages pour identifier les réseaux enterrés</p> <p>Reconnaissance des réseaux par la couleur des grillages avertisseurs [Couleur verte (SONATEL, ADIE, TIGO, etc.) ; Couleur bleue (SONES/SDE ou ASUFOR) ; Couleur rouge : (SENELEC)]</p> <p>Respect des emprises des réseaux de concessionnaires</p> <p>Réparations diligentes en cas de dégâts</p>	Non exécuté
	Assurer le libre passage au-dessus des tranchées (aménagement de passerelles le cas échéant)	Non exécuté
PH 10. Pose des câbles	<p>Sensibilisation du personnel de chantier (formation d'accueil et quart d'heure) sur les aspects relatifs à la SST</p> <p>Dotation en EPI pour le personnel et respect du port</p> <p>Signalisation adéquate des travaux</p> <p>Autoriser uniquement les opérateurs formés et habilités à poser les câbles</p> <p>Mettre en place une trousse de premiers secours</p> <p>Afficher sur le chantier des numéros des secouristes de chantier, des numéros d'urgence, des conduites à tenir en cas d'accidents</p>	Non exécuté
	<p>Mettre en place un code de conduite du personnel de chantier et le faire signer à tous le personnel de chantier/Affichage du code de conduite</p> <p>Actions d'IEC envers le personnel de chantier et les riverains des travaux sur les risques de VBG</p> <p>Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) opérationnel au niveau interne (au sein de l'entreprise) et dans les quartiers/villages concernés par le projet</p>	Non exécuté
PH 11. Présence du personnel de chantier	<p>Information & Sensibilisation des riverains des travaux</p> <p>Respect des propriétés privées</p> <p>Respect de l'accès aux propriétés riveraines des travaux</p> <p>Mise en place d'un dispositif de protection des riverains</p> <p>Dédommagement en cas de destruction de biens</p> <p>Mise en place d'un dispositif de recueil des plaintes/réclamations/griefs</p>	exécuté partiellement
	<p>Actions d'IEC envers des riverains des travaux sur les risques et la prévention des IST/VIH/SIDA</p> <p>Conduite de campagne de publicité par la confection de gadgets (tee shorts, autocollants, casquettes, etc.) et de pancartes avec des slogans anti-IST/VIH/SIDA</p> <p>Sensibilisation sur le dépistage volontaire pendant et à la fin des travaux</p>	Non exécuté
PH 12. Conduite des travaux	<p>Donner la priorité aux populations locales dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée</p> <p>Mettre en place des registres d'inscription pour demandeurs d'emplois au niveau des Mairies concernées</p> <p>Impliquer les autorités administratives (Préfets), les IRTSS et les Délégués des quartiers concernés</p> <p>Privilégier le choix des fournisseurs locaux pour les besoins en matériaux</p>	Non exécuté

• **Tout autres problèmes et recommandations :**

- Absence de trousse de premiers secours
- Absence d'engins de levage sur le site : interrogation sur les procédures de raccordement et de tirage des câbles
- Absence d'EPI pour le personnel de l'Entreprise
- Fouilles abandonnées le long de la ligne de NEMA à DASSILAMI
- Abandon sur site de nombreux troncs d'arbres coupés sans autorisation préalable du service forestier
- Des pertes notées pour les populations (perte d'arbres fruitiers pour l'essentiel) sans indemnisation
- Absence de base chantier pour l'entreprise. Le matériel de l'Entreprise est confié à une personne ressource dans le village et les poteaux en attente de pose, déposés sur les chantiers
- Veiller à se faire accompagner par un topographe lors des poses pour garantir des tracés optimaux à l'intérieur des villages
- Veiller à la qualité de la maçonnerie des semelles pour éviter les chutes accidentelles (risques d'accident) lors des vents violents fréquents dans cette zone surtout en hivernage
- Absence d'informations sur :
 - le suivi médical du personnel de chantier
 - les services de premiers secours et services médicaux
 - le plan de prévention des IST/VIH/SIDA (objectif de l'action, groupes cibles, bénéficiaires finaux, durée de l'action, résultats escomptés et principales mesures)
 - le plan de prévention à la maladie à Coronavirus (objectif de l'action, groupes cibles, bénéficiaires finaux, durée de l'action, résultats escomptés et principales mesures)
 - les activités d'information et de sensibilisation contre les IST/VIH/SIDA, maladie à Coronavirus, le paludisme et autre maladie pertinente dans les zones des travaux.

7. ANNEXES

○ Journal photos



Photo 1 : Rencontre avec la DREEC



Photo 2 : Rencontre avec la MDC (Soloner)



Photo 3 : Résidus de coupe sur site



Photo 4 : Résidus de coupe dans le village (encombrement et risques divers pour les populations)



Photo 5 : Personnel de l'Entreprise sans chaussure de sécurité



Photo 6 : Coupe d'*Andansonie Digita* (espèce protégée) sans autorisation préalable du service forestier



Photo 7 : Nombreuses coupes de manguiers sans compensation



Photo 8 : Elagage Coupe d'*Andansonie Digita* sans compensation



Photo 9 : Trou creusé pour l'implantation des poteaux et non remblayé (Risque d'accident)



Photo 10 : Trou creusé pour l'implantation des poteaux et non remblayé (Risque d'accident)



Photo 11 : Ligne MT traversant une concession



Photo 12 : Aperçu des plateformes de Travail



Photo 13 : Ligne MT contigue à un terrain de football



Photo 14 : Ligne MT contiguë à un terrain de football



Photo 15 : Poteaux éparpillés sur le chantier



Photo 16 : Ligne MT surplombant une citerne d'eau localisée dans un domaine privé



Photo 17 : Trou creusé pour l'implantation des poteaux et non remblayé (Risque d'accident)



Photo 19 : Déchets de chantier éparpillés dans la zone des travaux



Photo 21 : Bois d'emballage avec des clous abandonnés sur le chantier



Photo 23 : Arbre abattu sur le mur de l'école BARY

Photo 18 : Trou creusé pour l'implantation des poteaux et non remblayé (Risque d'accident)



Photo 20 : Déchets de chantier éparpillés dans la zone des travaux



Photo 22 : Bois d'emballage avec des clous abandonnés sur le chantier



Photo 24 : Ligne MT traversant un champ



Photo 25 : Matériels éparpillés sur le chantier



Photo 26 : Déchets de chantier éparpillés dans la zone des travaux

- Tous les documents/preuves pertinents conformément à la période de référence.